

S É N A T

JUILLET 1970

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Vendredi 10 juillet 1970. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, qui était accompagné de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, sur les transferts, envisagés par le Gouvernement, des crédits inscrits au Fonds d'action conjoncturelle. Cette audition est intervenue en application de l'article 34 de la loi de finances pour 1970, qui fait obligation au Gouvernement de consulter la commission sur les considérations justifiant les transferts de crédits et le montant de ces transferts.

Le Gouvernement considère que la phase de politique de redressement est terminée et que l'on entre dans celle de l'accompagnement de la croissance économique. Le commerce extérieur est en équilibre ou en léger excédent depuis février. Du point de vue de l'équilibre général, il n'y a pas inflation de la demande mais tout au plus des tensions dans certains

secteurs. L'inquiétude reste vive, en revanche, pour l'évolution des prix et des salaires. Si elle ne connaît pas d'inflation intérieure, l'économie française reste soumise aux risques de la contagion extérieure.

La croissance économique ne se fait pas forcément dans l'équilibre, les exemples étrangers le montrent ; aussi est-il nécessaire de l'accompagner par une politique du crédit et une politique budgétaire.

En ce qui concerne le crédit, il faut accompagner la croissance économique sans que l'évolution monétaire la précède ou la freine. En matière budgétaire, l'exercice 1970 s'exécute en équilibre ; l'excédent du premier semestre ne tient qu'à la structure de l'année fiscale. Il ne semble pas qu'il y ait de raison de s'écarter de l'équilibre. Les indices, encore non publiés, de la production industrielle (non compris le bâtiment) révèlent au deuxième trimestre 1970 une progression de 6,7 p. 100 sur 1969, ce qui est rapide. Toutefois, les raisonnements globaux doivent être nuancés selon les secteurs. C'est pourquoi la décision a été prise de n'utiliser que partiellement les crédits inscrits au Fonds d'action conjoncturelle. Il faut, en outre, éviter une progression trop rapide en 1970 des crédits d'équipement qui ralentirait celle de 1971. Les débloques s'élèvent donc à 1.114 millions de francs.

L'un des principaux secteurs bénéficiaires est celui de l'équipement et du logement qui participe au déblocage pour 534 millions de francs, dont 124,7 millions de francs pour les H. L. M. et 350 millions de francs pour les routes. Vient ensuite l'Education nationale dont tous les crédits inscrits au F. A. C. (362 millions de francs) seront engagés.

Ces deux secteurs absorbent donc 80 p. 100 des crédits débloqués, le reste se répartit entre les Affaires étrangères et la Coopération (32,6 millions de francs), les Affaires sociales (10 millions de francs), l'Agriculture (20 millions de francs), le Développement industriel et scientifique (70 millions de francs) et divers autres secteurs.

Un décret d'avance sera pris simultanément pour la majoration des crédits de paiement (1 milliard de francs) afin de permettre aux administrations de régler plus rapidement leurs dettes et faciliter ainsi la trésorerie des entreprises.

A la question de M. Alex Roubert, président, le ministre a répondu que la commission serait informée ultérieurement et avant parution des arrêtés de la répartition des crédits par chapitre.

Après l'exposé du ministre, sont intervenus MM. Coudé du Foresto, sur les primes à la décentralisation et, ainsi que M. Suran, la rénovation rurale ; Yves Durand, sur les primes de développement industriel, Kistler et Colin, sur la faiblesse des crédits débloqués en matière de construction d'hôpitaux ainsi que l'ensemble des crédits du Ministère des Transports ; Marcel Martin, sur l'insuffisance des crédits en matière de logement ; de Montalembert, sur l'enseignement agricole ; Houdet, sur l'Organisation européenne de Recherches spatiales ; Alex Roubert, président, sur les réductions de crédits envisagées en matière d'équipements collectifs des collectivités locales ; Héon, sur la possibilité de nationalisation des collèges d'enseignement secondaire ; Schmitt et Marcel Pellenc, sur les crédits de remise en état des routes endommagées par le mauvais temps ; Legouez, sur l'insuffisance des crédits débloqués en matière agricole.

En réponse aux intervenants, le ministre a rappelé que les crédits débloqués pour les primes à la décentralisation représentent une part importante de la dotation initiale de ce secteur et que, en outre, de nouveaux crédits seront inscrits à cet effet au collectif budgétaire. Les crédits pour le développement industriel ne sont pas destinés à l'I. D. I. qui n'engagera aucune dépense avant le mois de septembre, mais aux contrats de recherche-développement.

Le Gouvernement, a dit le ministre, a voulu opérer une sélection en faveur des secteurs prioritaires, et si les équipements sociaux paraissent, à cet égard, peu favorisés, c'est que dans leur cas le problème est autant administratif que financier. La modicité des crédits dégagés pour l'agriculture est compensée par une politique du crédit très favorable à ce secteur. Les crédits transférés à l'Education nationale ne permettront pas d'autres nationalisations de collèges d'enseignement secondaire que celles qu'a prévues la loi de finances pour 1970.

Quant aux crédits ouverts pour la recherche spatiale, leur transfert découle d'engagements antérieurs pris par la France à l'égard des organismes européens spécialisés.

Le ministre a terminé son exposé en répondant à M. Marcel Pellenc, rapporteur général, que le Gouvernement entendait donner à son audition le caractère d'une consultation et non d'une simple information, qu'à cet effet et pour permettre à la commission de formuler un avis, les décisions de transfert ne paraîtraient pas au *Journal officiel* avant un certain délai.

La commission a délibéré après le départ du ministre. Elle a tout d'abord regretté que le Gouvernement paraisse avoir renoncé à l'utilisation des dotations du Fonds d'action

conjoncturelle pour 1969. Elle a ensuite pris acte des propositions présentées par le Gouvernement en ce qui concerne les transferts afférents à l'exercice 1970.

M. Driant, notamment, a fait constater que ces transferts ne portaient que sur la moitié des sommes inscrites au Fonds d'action conjoncturelle.

Après les interventions de MM. Colin, Suran, Houdet, Yves Durand et Alex Roubert, président, la commission a été attentive à la modicité des autorisations de programme concernant les équipements sociaux et culturels ainsi que les équipements ruraux. Elle s'est félicitée de voir utiliser la totalité des dotations prévues au titre de l'Education nationale. En matière de logement, elle a constaté que le Gouvernement ne proposait de débloquer qu'une part des crédits relatifs aux H. L. M. et aux primes à la construction. Enfin, elle a pris acte d'une réponse donnée par le ministre à une question de M. Alex Roubert, président, précisant que la politique menée actuellement en matière de crédits ne porterait pas préjudice aux investissements des collectivités locales.